



### **COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU FCPR ALTO AVENIR**

Nous vous informons par ce communiqué du changement du montant total minimal de souscription pour la part A du FCPR ALTO AVENIR (Code ISIN de la part : FR0013321882).

Actuellement, le montant total minimum de souscription de la part A est de dix mille euros (10.000 €).

A compter du 2 novembre 2018, le montant total minimum de souscription de la part A passera à cinq mille euros (5.000 €).

Cette modification n'a pas d'incidence sur les autres caractéristiques ou sur la gestion financière de votre FCPR et ne nécessite aucune action de votre part.

Le DICI et le Prospectus du FCPR mis à jour sont disponibles sur simple demande écrite auprès d'ALTO INVEST – 9 rue Newton – 75116 PARIS, par mail : [contact@altoinvest.fr](mailto:contact@altoinvest.fr) ou sur le site internet de la société de gestion : [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Didier BANEAT  
Directeur Général Délégué